



Communiqué aux médias

23 novembre 2020

La Suisse et le Ghana signent un accord pour la protection du climat

La Suisse et le Ghana ont signé aujourd'hui, dans la capitale ghanéenne Accra, un accord permettant à la Suisse de compenser une partie de ses émissions de CO₂ par des projets climatiques menés au Ghana. Il s'agit du deuxième accord de ce genre au niveau mondial conclu dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. La Suisse avait signé un accord similaire avec le Pérou le 20 octobre 2020. Pour la présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga, qui a assisté à la cérémonie de signature par vidéoconférence depuis Berne, la Suisse prend ainsi ses responsabilités en matière de politique climatique internationale et œuvre en faveur des droits de l'homme.

En ratifiant l'Accord de Paris, la Suisse s'est engagée à réduire de 50 %, d'ici à 2030, ses émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990. Si elle entend atteindre cet objectif avant tout par des mesures réalisées dans le pays, elle peut aussi, en vertu de l'Accord de Paris, compenser ses émissions en menant des projets climatiques à l'étranger et en prenant les réductions d'émissions ainsi réalisées en compte dans son objectif.

Le 20 octobre 2020, la Suisse et le Pérou ont été les premiers États au monde à signer un tel contrat. La Suisse a conclu aujourd'hui un accord similaire avec le Ghana, qui a été signé par la ministre ghanéenne des affaires étrangères Shirley Ayorkor Botchwey et l'ambassadeur de la Suisse au Ghana, Philipp Stalder. La présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga a assisté à la cérémonie de signature par vidéoconférence depuis Berne. Le ministre ghanéen de l'environnement, Kwabena Frimpong-Boateng, était également sur place à Accra.

L'accord, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le début de l'année prochaine, permet la réalisation de projets de protection du climat, tels que l'installation de plusieurs centaines de milliers d'installations solaires décentralisées dans le cadre du *Ghana National Clean Energy Program*. Ce programme renforce le développement d'énergies renouvelables et de technologies efficaces sur le plan énergétique, réduisant ainsi les émissions de CO₂ au Ghana. Il favorise notamment la diminution des quantités de bois et de charbon de bois



utilisés comme combustibles dans la cuisine grâce à des méthodes plus efficaces et le remplacement des lampes au kérosène et des bougies de paraffine par des technologies solaires et LED. En outre, il vise à encourager les petites entreprises à utiliser des installations solaires de taille moyenne à la place de groupes électrogènes diesel.

Règles claires en matière de protection de la nature et de droits de l'homme

L'accord oblige les deux parties à utiliser une méthode qui prévient le double comptage des réductions d'émissions réalisées. De plus, il crée des conditions-cadres claires concernant le transfert de réductions d'émissions et la reconnaissance de ces réductions tant par le Ghana que par la Suisse. Par ailleurs, l'accord fixe des critères qui garantissent que les projets climatiques menés ne nuisent pas à l'environnement, répondent aux exigences du développement durable et respectent les droits de l'homme. Il ne tolère aucun soupçon de violation de ces derniers ou de la législation nationale, qui suspendrait immédiatement le transfert des réductions d'émissions réalisées à travers le projet concerné. Le respect de ces critères sera contrôlé tout au long de la réalisation des projets climatiques.

Renseignements

M. Franz Perrez, ambassadeur, chef de la division Affaires internationales, Office fédéral de l'environnement (OFEV), tél. +41 58 462 93 23